



Prise de position sur la recommandation de vaccins antipneumococciques conjugués de valence différente par groupe d'âge

Commission fédérale pour les vaccinations (CFV) et Office fédéral de la santé publique (OFSP)

État : 19.12.2024

Jusqu'à présent, la CFV et l'OFSP recommandaient de manière générale la vaccination avec un vaccin antipneumococcique conjugué (PCV) à tous les groupes d'âge et les groupes à risque. En raison de la disponibilité de nouveaux vaccins - PCV15 (depuis 2023) et PCV20 (depuis l'automne 2024) - la recommandation de vaccination selon le groupe d'âge ainsi que celle pour les personnes déjà vaccinées avec le PCV13 âgées de ≥ 65 ans et les personnes à risque ≥ 5 ans - ont été réévaluées. Par la présente prise de position, la Commission fédérale pour les vaccinations souhaite informer sans délai les spécialistes concernés des décisions prises récemment.

Les nouvelles recommandations sont valables dès à présent et seront intégrées dans le plan de vaccination suisse au premier trimestre 2025.

Vaccins antipneumococciques conjugués (PCV) recommandés selon le groupe d'âge

La couverture sérotypique par vaccin des maladies invasives à pneumocoques a évolué au fil du temps et varie selon le groupe d'âge. Chez les adultes, la différence de couverture entre le PCV15 et le PCV20 est plus importante que chez les enfants et les adolescents. En se basant sur cette évolution et sur l'autorisation de mise sur le marché, la CFV et l'OFSP ont reprécisé les PCV recommandés selon l'âge et le groupe cible, voir tableau.

Situation actuelle (16.12.24) des vaccins antipneumococciques conjugués (PCV) recommandés par âge et prise en charge des coûts par l'assurance obligatoire des soins (AOS)

Âge / groupe cible	PCV recommandés	Prise en charge des coûts par l'AOS	
		Personne non vaccinée avec un PCV	Personne complètement vaccinée avec le PCV13 : dose unique ¹⁾ avec PCV15 ou PCV20
0-4 ans (tous, y compris les enfants à risque)	PCV13 ou PCV15	Oui ²⁾	Non recommandée
Personnes à risque de 5 à 17 ans	PCV15 ou PCV20	Non ³⁾	
Personnes à risque de 18 à 64 ans	PCV15 ou PCV20		
Toutes les personnes âgées de ≥ 65 ans	(de préférence PCV20)	Oui ²⁾	Oui, sous certaines conditions ⁴⁾

¹⁾ Intervalle ≥ 1 an. Objectif: élargissement de la couverture sérotypique, et pas comme vaccination de rappel.

²⁾ Sous réserve de la franchise et de la quote-part.

³⁾ Etat actuel de la prise en charge des coûts cf. art. 12a OPAS (Ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins) et liste des spécialités.



⁴⁾ Prise en charge des coûts uniquement pour les personnes âgées de 65 ans et plus, qui n'ont pas encore été vaccinées contre les pneumocoques à la charge de l'AOS à l'âge ≥ 65 ans, sous réserve de la franchise et de la quote-part.

La recommandation de vaccination avec n'importe quel PCV reste hors étiquette ('off-label') pour les personnes âgées de 6 à 64 ans. Le PCV20 n'est actuellement autorisé que pour le groupe d'âge ≥ 65 ans.

Sur la base de la couverture sérotypique et de l'autorisation de mise sur le marché, les vaccins PCV13 et PCV15 sont recommandés de manière équivalente pour tous les enfants âgés de 0 à 4 ans (y compris les enfants à risque). Lorsque plusieurs doses de vaccin sont recommandées, le même produit devrait idéalement être utilisé ; une vaccination commencée avec le PCV13 peut cependant être complétée avec le PCV15 ([Bili 2023](#)).

Recommandation pour les personnes de ≥ 65 ans et les personnes à risque âgées de 5 à 64 ans déjà vaccinées avec le PCV13

Afin d'élargir la couverture sérotypique, une dose unique complémentaires avec un PCV de valence plus élevée (PCV15 ou PCV20, avec une préférence pour le PCV20 à partir de l'âge ≥ 18 ans) est désormais recommandée pour les personnes déjà vaccinées avec le PCV13 à partir de l'âge de 5 ans. Cette dose de vaccin PCV n'est explicitement pas recommandée comme vaccination de rappel.

L'intervalle recommandé après la dernière dose de vaccin PCV13 est de 1 an ; un intervalle minimal de 6 mois peut être appliqué pour des situations cliniques particulières le justifiant (par ex. début imminent d'une nouvelle immunosuppression, situation de pré-greffe).

Remarque concernant la prise en charge des coûts par l'AOS : l'AOS ne prend actuellement en charge qu'une seule fois les coûts d'une vaccination antipneumococcique avec un PCV pour les personnes ≥ 65 ans. Les coûts d'une dose complémentaire unique avec le PCV15 ou le PCV20 pour les personnes ≥ 65 ans déjà vaccinées avec un PCV ne sont pas remboursés si les coûts de la vaccination antérieure à l'âge ≥ 65 ans ont été pris en charge par l'AOS. Cela peut concerner les personnes âgées de 65 ans et plus qui se sont fait vacciner avec le PCV13 à partir du 1.1.2023.

Actuellement, il n'est pas recommandé aux adultes déjà vaccinés avec le PCV15 de recevoir une dose supplémentaire de vaccin de valence plus élevée, et cette dose n'est pas non plus remboursée. La CFV procède présentement à une nouvelle évaluation, en tenant compte de la disponibilité d'un autre vaccin conjugué antipneumococcique de valence plus élevée (PCV21), récemment développé spécifiquement pour les adultes.

Contact

Office fédéral de la santé publique
Unité de direction Prévention et services de santé
Division Maladies transmissibles
Courrier électronique : epi@bag.admin.ch